

Partie à compléter par l'association

NOM DE L'ASSOCIATION ET NOM DU RESPONSABLE	
SIRET DE L'ASSOCIATION	
COORDONNEES (adresse du siège social/téléphone/email)	
DATE DE CREATION	
OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION	
ASSOCIATION AGREE OU AFFILIEE A UNE FEDERATION ? Si oui laquelle ?	
NOMBRE DE PERMANENTS ET/OU BENEVOLES (Mentionner les noms des principaux intervenants)	
DEPUIS LES 5 DERNIERES ANNEES	
NOMBRE DE MANIFESTATIONS ORGANISEES	
TYPE DE MANIFESTATIONS	
POPULATION CIBLEE	
DEPUIS LES 5 DERNIERES ANNEES	
LIEUX DES MANIFESTATIONS	
NOMBRE DE PARTICIPANTS (en moyenne)	
MOYENS TECHNIQUES PERMANENTS	

Partie à compléter par l'association

NOM DE LA MANIFESTATION	
DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA MANIFESTATION	
NOM DES ASSOCIATIONS IMPLIQUEES	
AUTRES PARTENARIATS	
LIEU DE LA MANIFESTATION (préciser les différents lieux si itinérance)	
DATE ET DUREE DE LA MANIFESTATION	
PUBLIC CIBLE	
TYPE	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ENVISAGES	
MOYENS	
RESPONSABLE PRINCIPAL DE LA MANIFESTATION (nom et coordonnées)	
NOMBRE DE BENEVOLES ENCADRANTS	
MOYENS TECHNIQUES	
COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE	
MOYENS BUDGETAIRES (billetterie et autres)	
QUELS SONT LES IMPACTS DE LA MANIFESTATION SUR LE TERRITOIRE ?	

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) [REDACTED]

représentant(e) légal(e) de l'association [REDACTED]

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci¹.

déclare :

que l'association est à jour de ses obligations administratives², comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)³

Case à cocher 6 inférieur ou égal à 500 000 €

Case à cocher 6 supérieur à 500 000 €

Demander une subvention de : [REDACTED] €

Au titre de l'année ou exercice : [REDACTED]

que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le [REDACTED]

à [REDACTED]

Signature [REDACTED]

¹ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

² Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

³ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

FICHE N°4 - BUDGET₁ DE L'ASSOCIATION

Année ou exercice du Au

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<i>CHARGES DIRECTES</i>		<i>RESSOURCES DIRECTES</i>	
60- Achats	0	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
		73- Concours publics	
61- Services extérieurs	0	74- Subvention d'exploitation 2	0
Location		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités.	
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62- Autres services ext.	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémun. Intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64- Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65- Autres charges de gestion courante	0	75- Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69- Impôt sur les bénéfiques (IS); Participation des salariés		79- Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) 3			
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévola	
TOTAL DONT CVN	0	TOTAL DONT CVN	0

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

FICHE N°5 - BUDGET¹ DU PROJET OU DE LA MANIFESTATION

NOM DE LA MANIFESTATION

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<i>CHARGES DIRECTES</i>		<i>RESSOURCES DIRECTES</i>	
60- Achats	0	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
		73- Concours publics	
61- Services extérieurs	0	74- Subvention d'exploitation 2	0
Location		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités.	
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62- Autres services ext.	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémun. Intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64- Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65- Autres charges de gestion courante	0	75- Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69- Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79- Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) 3			
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévola	
TOTAL DONT CVN	0	TOTAL DONT CVN	0

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice